



Alerte presse – Décembre 2024

## **Journée internationale des personnes handicapées : l'ANCV contribue à l'inclusion des personnes en situation de handicap par l'accès aux vacances**

A l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre 2024, l'ANCV met en lumière le programme d'action sociale Aides aux Projets Vacances, destiné aux personnes en situation de fragilité économique et sociale qui ont peu, voire n'ont pas l'occasion de partir en vacances, parmi lesquelles les personnes en situation de handicap.

Les vacances sont un facteur de bien-être personnel, favorisent l'inclusion sociale et permettent un moment de répit. C'est pourquoi l'ANCV porte la conviction selon laquelle l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap contribue à l'exercice de leur citoyenneté et participe à la construction d'une société plus inclusive.

### **Comment fonctionnent les Aides aux Projets Vacances ?**

Le programme d'action sociale Aides aux Projets Vacances rend possible le départ en vacances des personnes fragiles par le biais d'un accompagnement à la mise en place du séjour et d'un soutien financier sous la forme de Chèques-Vacances.

Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et pour les accompagner au mieux dans la conception de leurs projets de vacances, l'ANCV s'appuie sur des partenariats avec des associations, des collectivités territoriales et des organismes sociaux. Mis en œuvre via un appel à projets annuel, ce programme d'action sociale s'inscrit dans une volonté d'inclusion des personnes en situation de handicap, et offre un accompagnement aux aidants familiaux ainsi qu'aux professionnels qui soutiennent au quotidien les personnes en situation de handicap.

### **Le handicap au sein des Aides aux Projets Vacances**

En 2023, le programme a permis le départ en vacances de 15 600 personnes en situation de handicap pour un montant d'aide de 4 millions d'euros.

63 % des bénéficiaires sont partis en séjours en milieu ordinaire, dans un cadre qui favorise la mixité entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides, et 37 % ont bénéficié de séjours adaptés qui répondent spécifiquement à leur handicap. Ces séjours offrent une variété de destinations dont les principales sont :

- A la mer pour 46 % d'entre eux
- A la campagne pour 29 % des séjours.

L'ANCV réaffirme son engagement à rendre les vacances accessibles à tous. Ce besoin essentiel constitue la raison d'être de la mission sociale de l'ANCV, au travers des Chèques-Vacances et des programmes d'action sociale.

### **A propos de l'ANCV**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,9 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les employeurs ou par les organismes sociaux, notamment les comités sociaux et économiques, selon un critère social : les bénéficiaires dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;
- les aides de l'action sociale, qui ont permis de soutenir en 2023 le départ en vacances de 273 000 personnes fragiles : familles en situation de précarité, jeunes des quartiers populaires ou en insertion, seniors isolés, personnes en situation de handicap, de dépendance ou gravement malades, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec plusieurs milliers d'associations, de collectivités territoriales et d'organismes sociaux, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces aides.

### **Contacts presse**

**Rumeur Publique** : [ancv@rumeurpublique.fr](mailto:ancv@rumeurpublique.fr) - Jade Pérignon 07 70 28 59 95, Olivier Astorg 06 16 31 35 09, Nancy Rosamond 06 24 92 78 58

**ANCV** : Muriel Droin - [mdroin@ancv.fr](mailto:mdroin@ancv.fr) - 01 34 29 51 94